

Compte-rendu de la réunion du conseil de quartier « Barlet centre/ faubourg de Cambrai »
Mardi 5 septembre 2023 - 18h30/20h45 – Salle basse – mairie de Douai

Etaient présents :

- M. Hocine MAZY, adjoint au Maire, en charge de la démocratie participative, de la politique de la ville, de l'insertion des jeunes, de la médiation sociale et de la cohésion sociale

Collège habitants :

- Mme Bénédicte CASIER
- M. Pierre DUBEAUX
- M. Nicolas FROIDURE
- M. Aurélien KLUZIAK
- M. Thomas CLARISSE
- Mme Fabienne LOYEZ

Collège associations :

- Mme Maryse CARLIER, les cercles humanistes du douaisis

Collège acteurs économiques :

- M. Claude-Franck LEROY, clinique vétérinaire
- Mme Gisèle TAMAKLOÉ, médecin
- Mme Sylvie DEBREYNE, l'entracte

- Mme Bernadette CAPELLE, directrice du service démocratie participative

Etaient excusés :

- Mme Dominique COURTOIS
- M. Lucas PLOUVIER
- Mme Marie Paule VENVILLE
- Mme Myriam GLABS

Etaient absents :

- Mme Carolle DIVRECHY, conseillère municipale
- M. Gérard BAILLIET
- M. Jean Luc MADOUX
- M. Khalid AIT-LASRI

M. MAZY souhaite la bienvenue aux membres du conseil de quartier.

Avant de commencer ce temps d'échanges, M. MAZY annonce que, suite à la démission de M. DUPIRE de son poste d'adjoint, un nouvel adjoint de quartier sera désigné lors du conseil municipal de septembre. Cet adjoint aura la charge de 2 conseils de quartier :

- Barlet-centre/fbg de Cambrai
- Entre 2 Scarpe

L'élu pressenti est M. Maxime DECCUPER-LAUD.

M. MAZY informe qu'à compter du 1^{er} octobre 2023, les conseils de quartier seront gérés par un chargé de mission à la démocratie locale : M. Julien NONNON. Il sera rattaché directement à la direction générale des services.

M. MAZY propose qu'une réunion soit fixée à l'arrivée du nouvel adjoint et du chargé de mission. M. MAZY assistera à cette première rencontre pour faire le relais. Cette réunion permettra, entre autres, de préparer l'assemblée générale prévue le 22 novembre prochain.

Durant le temps d'échanges, les principaux thèmes évoqués sont :

1) Les poubelles :

- Chez les commerçants :

Il semble que certains commerçants produisent plus de déchets que leurs containers ne peuvent accueillir. Comment faire pour que leurs poubelles soient correctement dimensionnées ? Les commerçants doivent-ils acheter leurs propres containers ? Ont-ils l'obligation de rentrer leur poubelle ? Peuvent-ils laisser des containers sur la voie publique ? Est-il possible de connaître la réglementation qui incombe aux commerçants en matière de déchets ?

- Chez les loueurs de « airbnb » :

Comment les locataires ont-ils connaissance des jours de ramassage ?

Il semble que Douaisis agglomération ait fourni des containers pour des locations Airbnb, est-ce que cela peut être fait pour toutes ces locations ?

Certains estiment que c'est le propriétaire qui doit être sanctionné et non le locataire.

- Dans les résidences :

Si une résidence n'est pas équipée en container, qui peut solliciter le syndicat concerné pour en obtenir ?

- Les points noirs récurrents :

Les endroits les plus problématiques sont la place du Dauphin, la terrasse Esméralda, l'intersection des boulevards Faidherbe/Phalempin avec la rue Gallois, les abords de la collégiale St Pierre.

La ville peut-elle installer des containers pour éviter d'avoir des sacs poubelles qui s'amoncellent ?

- Les encombrants :

Certains habitants regrettent qu'il y ait moins de ramassage d'encombrants désormais.

- Proposition d'un autocollant « c'est pas le bon jour » :

Des membres du conseil de quartier avaient fait une proposition d'autocollant qu'ils étaient prêts à mettre sur les sacs poubelles lorsque ceux-ci ne sont pas déposés au bon moment. Cette proposition doit être vue à la fois avec le service propreté et le service de Douaisis agglomération qui assure le ramassage par le biais d'un prestataire. M. MAZY rappelle que le conseil de quartier n'a pas d'entité juridique pour agir de la sorte.

Le fait d'évoquer fréquemment cette problématique donne à certains un sentiment de lassitude voire de fatalité, de souffrance.

Des membres du conseil de quartier proposent que cette problématique des déchets soit intégrée au « permis de louer » qui se met en place à Douai.

M. MAZY évoquera cette problématique en bureau municipal. Il rappelle que Douaisis Agglomération a la compétence pour le ramassage des déchets et que la ville assure le nettoyage des rues.

Le conseil de quartier souhaite que les services de Douaisis agglo et de la ville qui travaillent sur les déchets puissent venir, ensemble, à une prochaine réunion. M. MAZY transmettra la demande au service Jardins et cadre vie, à la propreté urbaine, à Douaisis Agglo ainsi qu'à son collègue, M. LECLERCQ adjoint en charge du cadre de vie et de la condition animale.

2) Stationnement rue Monsarrat :

M. MAZY rappelle que ce sujet qui ne date pas d'aujourd'hui. Le travail mené par la voirie correspond à une demande d'habitants et de parents d'élèves qui sont allés rencontrer M. le Maire pour demander à ce que le trottoir soit accessible aux piétons.

Le service a travaillé sur un marquage allant dans ce sens, tout en maintenant du stationnement.

Des membres du conseil de quartier regrettent que le service voirie ne soit pas venu expliquer ce plan lors de la réunion du 11 avril dernier car il est assez complexe.

Des riverains ont contacté le service voirie qui a répondu, à l'oral, que le projet venait du conseil de quartier. Ce n'est pas le cas, d'autant qu'à l'issue de la présentation du plan, certains membres ont fait d'autres propositions (notamment avec une piste cyclable).

M. MAZY précise que la piste cyclable évoquée n'est pas d'actualité. Il rappelle que l'étude du marquage est réalisée suite à une demande d'habitants auprès de M. le Maire.

3) L'aire de camping-car de la place du Barlet :

M. MAZY présente le panneau d'information réalisé par le service de la voirie. Mme CAPELLE enverra la proposition de panneau par mail sachant que la commande n'est pas encore faite. Le panneau doit également être travaillé avec Douaisis agglo.

Les membres du conseil de quartier regrettent que ce panneau fasse apparaître la mention « gratuit ». Ils rappellent les demandes qu'ils ont souhaité connaître l'impact financier en eau et en électricité pour savoir s'il est pertinent ou non de garder cette aire gratuite. Ils avaient fourni un dossier complet avec des offres de fournisseur pour des bornes payantes.

Ils rappellent également le mécontentement des riverains par des utilisations excessives : nuisances sonores, remplissage de jerricans d'eau,...

Les membres du conseil de quartier souhaitent être associés à un groupe de travail sur cette aire de camping-car.

4) Fonctionnement du conseil de quartier :

M. MAZY rappelle aux membres du conseil de quartier qu'en tant qu'élu en charge de la cohésion sociale et de la démocratie locale, il doit être informé, en amont, des démarches des conseils de quartier. M. MAZY cite l'exemple d'une concertation lancée par le conseil de quartier en direction des riverains de la rue Descatoire.

M. MAZY fait un rappel sur la charte de fonctionnement et en profite pour rappeler qu'avant de lancer une initiative (une concertation par exemple), la mairie doit en être informée pour valider ou non cette démarche du conseil de quartier. De plus, il faut être sûr que l'ensemble des membres du conseil de quartier adhèrent à la démarche proposée. De plus, concernant la rue Descatoire, tant qu'elle n'est pas inscrite au PPI (plan pluriannuel d'investissement), il est délicat d'engager une concertation avec les habitants car il n'y a aucune temporalité d'inscrite.

Un membre du conseil de quartier souhaite savoir si la ville a déjà fait des expérimentations dans les rues. La réponse est oui avec l'exemple du stop à l'intersection de la rue de la comédie et de la rue de l'université. L'expérience n'ayant pas été concluante, le stop a été retiré. Une autre expérimentation avait eu lieu rue Léonie Maïaux.

Un membre du conseil de quartier revient sur le nettoyage lors de la fête foraine. Il ne comprenant pas pourquoi, le service du nettoyage ne passe plus tous les matins comme il le faisait il y a 15 ans.

M. MAZY propose que la question du nettoyage soit également vue lors de la prochaine rencontre avec les services concernés.

Suite à une remarque sur les agents municipaux, M. MAZY appelle à avoir du respect vis-à-vis du personnel communal.

5) Nouvelle association :

Des membres du conseil de quartier annoncent la création d'une association dans le secteur « Barlet-Cambrai » : il s'agit de l'association « bouger votre quartier ». Elle a été créée en juillet dernier.

Le bureau est le suivant :

- Président : Lucas PLOUVIER
- Secrétaire : Aurélien KLUZIAK
- Trésorière : Maryse CARLIER

L'association envisage la mise en place d'un vide-grenier et sollicitera le fonds d'animation pour les quartiers.

Mme CAPELLE attire leur attention sur le fait que toute demande d'organisation d'événement doit faire l'objet d'une demande sur le formulaire en ligne sur le site de la ville 3 mois avant la date de l'action en question.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MAZY remercie toutes les personnes présentes. La réunion se termine à 20h45.